



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le 30 mars à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHAUNAY, sous la Présidence de Monsieur Guy SAUVAITRE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 24.03.2015

**Présents** : Mr SAUVAITRE Guy, Mme BRIZZI Floriane, Mr SOUCHE Guy, Mr TEXIER Jean-Louis, Mr GARGOUIL Jean-François, Mme DESBOURDES Béatrice, Mr TERRANOVA Jean-Luc, Mme MIRBEAU Michèle, Mme DEFORGES Déborah, Mr GRANIER Michel, PASQUAY Françoise, Mr CADIOUX Henri-Louis, Mme COLE Della

**Excusés** : Mme TARDY Laurence

**Absent** : Mr VANNERON Michel

**Secrétaire de séance** : Madame MIRBEAU Michèle a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur BERGERON Nicolas, trésorier, assistait à la réunion.

**Présidence pour le CA** : Mme MIRBEAU Michèle

### **OBJET : Approbation des Comptes Administratifs Communes et Budget Annexes 2014**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame MIRBEAU Michèle, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014, dressé par Monsieur SAUVAITRE Guy, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilité annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que présentés.

Continuation de la séance du 30 mars 2015

### **OBJET : Approbation des Comptes de gestion dressés par Monsieur le Receveur de la Commune de CHAUNAY**

Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état de reste à recouvrer et l'état des reste à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,  
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes section budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les compte de gestion dressés, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visés certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

---

Continuation de la séance du 30 mars 2015

---

**Objet : Affectation des résultats 2014 : Budget Commune**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	186 658.96
- Un excédent reporté de :	345 823.81
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>532 482.77</b>
- Un excédent d'investissement de :	98 132.09
- Un déficit des restes à réaliser de :	331 244.31
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>233 112.22</b>

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION au 31.12.2014 : EXCEDENT	532 482.77
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	233 112.22
- RESULTAT REPORTE en FONCTIONNEMENT (002)	299 370.55
- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORT (001) : EXCEDENT	98 132.09

---

Continuation de la séance du 30 mars 2015

---

**Objet : Affectation des résultats 2014 : Budget Assainissement**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	13 525.89
- Un excédent reporté de :	7 712.95
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>21 238.84</b>
- Un déficit d'investissement de :	2 267.30
- Un déficit des restes à réaliser de :	52 000.00
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>54 267.30</b>

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

- RESULTAT D'EXPLOITATION au 31.12.2014 : EXCEDENT	21 238.84
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	21 238.84
- RESULTAT REPORTE en FONCTIONNEMENT (002)	0.00
- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORT (001) : DEFICIT	2 267.30

Continuation de la séance du 30 mars 2015

**OBJET : Impôts locaux 2015**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les différentes taxes directes locales pour 2015.

Après débat, discussion et vote, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 1 contre et 1 abstention décide de ne pas appliquer d'augmentation pour 2015, par conséquent les taux sont ainsi fixés :

- Taxe d'habitation : 13.39 %
- Taxe foncière bâti : 7.57 %
- Taxe foncière non bâti : 27.30 %
- CFE : 15.75 %

Continuation de la séance du 30 mars 2015

**OBJET : Budget 2015 : Commune**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de budget 2015 élaboré par la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir voté ce budget chapitre par chapitre, l'adopte à l'unanimité et l'arrête comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 232 278.55 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 080 989.86 €

Continuation de la séance du 30 mars 2015

**OBJET : Budget 2015 : Assainissement**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de budget 2015 élaboré par la Commission des Finances.

- Le Conseil Municipal, après avoir examiné :
- L'adopte à l'unanimité

Continuation de la séance du 30 mars 2015

**OBJET : Budget 2015 : Lotissement des Grandes Vignes**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de budget 2015 élaboré par la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir voté ce budget chapitre par chapitre, l'adopte à l'unanimité.

Continuation de la séance du 30 mars 2015

**OBJET : Budget 2015 : Lotissement des Bons Enfants**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de budget 2015 élaboré par la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir voté ce budget chapitre par chapitre, l'adopte à l'unanimité.

Continuation de la séance du 30 mars 2015

**OBJET : Vente du terrain n°7 du lotissement des Bons Enfants**

Monsieur le Maire informe que Monsieur FORGEMOUX Simon et Mademoiselle MALBERT Chloé par courrier en date du 23 janvier 2015 sollicite l'acquisition de lot n°7 du «Lotissement les Bons Enfants » 5<sup>ème</sup> tranche. L'article 16 de la loi de finances rectificative 2010 stipule que toutes les ventes de terrains à bâtir issus de l'aménagement de lotissement sont assujettis de plein droit à la TVA, ce qui se traduit par une vente hors taxe de chaque lot à laquelle sera ajoutée un montant de TVA collectée à reverser aux services fiscaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et en application de l'article ci-dessus, décide de la vente à Monsieur FORGEMOUX Simon et Mademoiselle MALBERT Chloé du lot n°7, cadastré section AC n°375 d'une superficie de 833 m<sup>2</sup>. Le Prix de vente versé par les acquéreurs s'élève à 20 €/m<sup>2</sup> soit 833 x 20 = 16 660 €. Il sera versé aux services fiscaux le montant de la TVA calculé sur la marge.

Continuation de la séance du 30 mars 2015

**OBJET : Contrat de maintenance du site Internet de la Commune**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du contrat de maintenance technique du site internet de la Commune à passer avec la société « 357 DEGREES WEST », propriétaire de la marque EMILE-WEB.

Après avoir pris connaissance des conditions, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat

Continuation de la séance du 30 mars 2015

**OBJET : Tarifs salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la gratuité de la location de la salle des fêtes aux Associations de la commune qui organisent des manifestations culturelles (théâtre, séance de cinéma, ...)

Continuation de la séance du 30 mars 2015

**OBJET : Tarifs de redevance assainissement 2015**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs de 2014 de la redevance assainissement pour l'année 2015, soit :

- 0.75 €/m<sup>3</sup> d'eau consommé pour la redevance,
- 63.67 € de prime fixe par branchement.

30 MARS 2015

NOM	Prénom	Fonction	Emargement
SAUVAITRE	Guy	Maire	
BRIZZI	Floriane	1 <sup>er</sup> adjoint	
TEXIER	Jean-Louis	2 <sup>ème</sup> adjoint	
TARDY	Laurence	3 <sup>ème</sup> adjoint	EXCUSEE
SOUCHÉ	Guy	4 <sup>ème</sup> adjoint	
DEFORGES	Déborah	Conseillère Municipale	
GARGOUIL	Jean-François	Conseiller Municipal	
COLE	Della	Conseillère Municipale	
CADIOUX	Henri-Louis	Conseiller Municipal	
MIRBEAU	Michèle	Conseillère Municipale	
GRANIER	Michel	Conseiller Municipal	
PASQUAY	Françoise	Conseillère Municipale	
VANNERON	Michel	Conseiller Municipal	ABSENT
DESBOURDES	Béatrice	Conseillère Municipale	
TERRANOVA	Jean-Luc	Conseiller Municipal	